



FUMEZ
LES
Cigarettes
JOB

LA TRIBUNE INDOCHINISE

Organe officiel du Parti Constitutionnaliste Indochinois

Paraissant les Lundi, Mercredi et Vendredi

DIRECTEURS POLITIQUES : BUI-QUANG-CHIÉU & NGUYEN-PHAN-LONG

RÉDACTION & ADMINISTRATION : 72, RUE LA GRANDIÈRE - SAIGON

TÉLÉPHONE : 696
Boite postale 138

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE
Tribunindo

TARIF DES ABONNEMENTS	
Un an.....	12\$
Six mois.....	7
Trois mois... 4	
Annonces légales :	
0 \$ 50 la ligne de 6 points sur 11 cicéros	
Annonces commerciales :	
A forfait	

L'idée impériale française et la paix⁽¹⁾

II

Nous sommes bien le pays de la laideur des mots et des propos subtils (*gallus dicens peritus*). Notre langue, merveilleuse de souplesse (on ne s'en douterait guère, à nous lire) s'y prête excellamment, quand elle est maniée par un artiste du verbe. M. Maurice Reclus en est un et ce doit être une joie pour ses collègues du Conseil d'Etat que de l'entendre discouvrir sur un point de droit.

Dans son étude sur la « notion d'empire français », nous l'avons quitté au moment où il invoquait notre pacifisme impérial « en quelque sorte absolu », comme une garantie de paix mondiale. Et nous étimes lui rappeler son déconcertant oubli de l'adhésion nécessaire des races en tutelle, pour la solidité de cette œuvre de paix que son idéalisme nous esquissait.

Il poursuit cependant en ces termes :

« Ce pacifisme, dira-t-on, est à base d'intérêt. Mais nous voudrions bien savoir ce que cela signifie : une œuvre de paix qui ne correspondrait pas à l'intérêt des pacifistes. L'idée de paix est empreinte d'idéalisme, comme l'idée de progrès. »

Sans doute, mais à la condition que cette paix n'ait point l'assise fragile d'un idéalisme qui ferait trop bon marché de la liberté d'autrui. Autrui, c'est, ici, 18 millions d'Annamites et 12 millions d'Egyptiens pour l'Angleterre, 8 millions de Philippins pour l'Amérique, en ne tenant compte que des principaux groupes de revendicants.

Lors donc que M. Maurice Reclus associe dans un idéalisme commun l'idée de paix et l'idée de progrès, comme fondement essentiel du pacifisme impérial, comment expliquer qu'il néglige tout autre fondement plus essentiel encore, qu'est la liberté d'autrui ? Car la liberté, elle aussi, porte dans son flanc, tant de fois meurtri, un idéalisme second. Mais, contrainte et méconne, prenez garde qu'elle ne rugisse et qu'elle ne trouble cette paix que vous nous promet ez ! Il faut en tenir compte dans tout plan constructif de sociétés humaines.

Rien ne s'oppose à ce qu'une fois cette précaution prise, l'idéalisme colonial se montre « utilitaire », mais notre « intérêt impérial », entendez-le bien, ne deviendra un facteur de la paix mondiale qu'à cette condition que vous fassiez place à la liberté, à défaut de quoi il ne serait plus qu'un brandon de discorde, une torche incendiaire.

Et dire qu'après la lacune que nous venons de signaler, c'est sous la plume de M. Maurice Reclus lui-même que nous trouvons cette phrase riche de sens :

« Le propre des thèses simplistes est qu'elles tendent à l'extrême. »

Ce n'est pas nous, éminent confrère, qui contredirons ce postulat que votre sagacité vient bien réserver à l'attentive méditation du lecteur. Nous en faisons, quant à nous, notre profit...

La démonstration de M. Maurice Reclus se poursuit sereine et convaincante dans l'excellence de sa thèse. Il serre la question, qui en vaut assurément la peine :

« Ce qui est débattu, précise t-il, ce n'est pas le droit abstrait de toute nation, quelle qu'elle soit, à l'empire en général ; c'est le droit d'une nation donnée à prétendre à un état impérial donné, dans des conditions données. Or ce droit a, pour la France, une base solide, un triple fondement. Il repose 1^{er} sur la préexistence de notre état impérial, 2^{er} sur les sacrifices que nous avons consentis pour y accéder, 3^{er} sur les services rendus. »

Et vous appelez cela une base solide !

Mais qu'importe donc la préexistence de l'état impérial, si vous en écarterez a priori la question de moralité juridique ?

Qu'importe la préexistence d'un état en relation avec une entreprise déterminée, si celle-ci viole le droit d'autrui, dans son principe même !

M. le Résident de Takéo serait-il atteint de « soudanite »?

Il est une maladie spéciale dont sont souvent atteints les fonctionnaires coloniaux qui l'éloignement ou la faiblesse du pouvoir central laisse livrés à eux mêmes. A force d'user et d'abuser d'une autorité sans contrôle, ces fonctionnaires en arrivent à n'admettre aucune limite à leurs pouvoirs et s'abandonnent aux caprices, souvent dangereux, parfois sanguinaires d'une mentalité de despote. Comme cette maladie s'est manifestée plus particulièrement au Soudan, en Afrique, on lui a donné le nom de « soudanite » ; mais elle sévit également, bien que moins répandue, en Indochine. Temoins le cas du Résident de Takéo.

Montrez-nous d'abord que cet état impérial, « d'un utilité utilitaire », a respecté le droit d'autrui, la liberté d'autrui, avant d'en faire un titre acquisif pour celui qui en réclame le bénéfice.

Les sacrifices consentis pour y accéder ?

Commencez par justifier la légitimité de l'entreprise.

Les services rendus ?

A ceux dont le droit fut violé ?...

Vous passez trop complaisamment l'éponge, en vérité, sur l'acte initial de brutalité sanglante, d'où est sorti cet état impérial, dans votre hâte à nous prévaloir d'atténuations subseqüentes — et le plus souvent dictées par la seule crainte des sousbretas de la victime ! Sont-ce là des « services rendus » — quand, au surplus, c'est avec l'argent et le travail — souvent forcé — de cette victime que l'on réalise des améliorations qui lui profitent moins qu'à son impérial maître ?...

Voici un autre exploit de ce même résident qui, faisant preuve d'un manque complet de savoir-vivre, a fait arrêter et incarcérer une dame Annamite naturalisée Française. Voici dans quelles circonstances. Samedi dernier, Mme Lé-công-Hoàng, veuve d'un huyen de la Cochinchine naturalisé français, se trouvait dans sa plantation de Pram-Kok (Takéo) lorsque, à six heures du matin, un Cambodgien se donnant pour le méhukum de l'endroit, vint lui réclamer les impôts dus par ses coillies et par elle-même. Ne connaissant pas le quidam, Mme Lé-công-Hoàng répondit au visiteur qu'elle était disposée à payer la somme due au Fisc cambodgien mais qu'il devait justifier de la qualité dont il s'occupait. Il se déclara à la faveur de trop d'indolence de notre part, à répandre dans l'opinion française, à coup de sophismes, la croyance à la légitimité de la force, c'en serait de tout réve de justice et de libération pour les races et les peuples asservis ! Ils n'auraient plus qu'à demander l'amour à leurs maîtres et à implorer d'eux le pardon, pour avoir osé espérer en la justice des hommes...

Jacques DANLOR.

(1)Voir la Tribune Indochinoise du 1er Octobre 1930

Nouvelles de l'Annam

Une tentative des communistes

Hué, le 1er Octobre. — Dans la nuit du 30 Septembre au 1er Octobre, une bande de communistes venant de la région de Da-Tho, province de Viuh, a tenté d'approcher de Do Luong, vers 1^{re} heure. Elle s'est heurtée aux avant-postes de la légion étrangère, qui prévoient l'attaque. Des salves en l'air ont amené la dispersion immédiate de la bande. Une arrestation a été opérée. Au cours de leur retraite, les communistes ont allumé des incendies dans la région de Da Tho.

200 communistes détruisent la maison d'un capitaine de port annamite

Dans la même nuit, à Cua-Hoi (province de Vinh), une autre bande de 200 communistes environ a détruit la maison du capitaine de port annamite, après avoir coupé la ligne téléphonique.

Nouvelles du Tonkin

Un avion capote au Nord de Vinh

Hanoï, 1er Octobre (Arip). — Un des avions chargés de la surveillance de la région du Nghé-Tinh a fait un atterrissage brusque à la suite d'une panne de moteur, dans la rizière, à une dizaine de kilomètres au nord de Vinh. L'appareil a capoté ; les deux sous-officiers aviateurs qui l'occupaient sont légèrement contusionnés.

Un nouveau convoi de 80 condamnés est dirigé sur Poulo-Condore

Un nouveau convoi de 80 individus condamnés à des peines de travaux forcés par la commission criminelle ont été embarqués dans la matinée sur le Claude Chappé à destination de Poulo-Condore.

Le 1^{er} Octobre, devant un public considérable, a eu lieu la remise solennelle du territoire de Weihai-Wei par l'Angleterre aux autorités chinoises. Les drapeaux des deux nations ont été hissés côté à côté, puis le drapeau britannique a été définitivement amené au moment du couver le soleil. La cérémonie a eu un caractère très cordial.

La seule réserve est que les britanniques conservent pour 10 ans le droit d'user de certains édifices comme hôpital maritime et lieu de repos pour la marine de guerre.

Le nommé Nguyen-van-Phi, un des auteurs du pillage de la maison Commun de Tranh-loi (Tanan) a été surpris par des miliciens en tourne. Sommé par eux de se rendre, il a pris la fuite. Les miliciens ont fait feu sur lui et l'ont tué.

La Chine va réclamer à la France la rétrocession de Kouang-Tchéou-Wan

Ayant enfin réalisé la reprise du territoire à bail de Wei-hai-Wei, le Docteur C. T. Wang, Ministre des Affaires Etrangères annonce qu'il réclamera à la France la rétrocession de Kouang-Tchéou-Wan.

Le nommé Nguyen-van-Phi, un des auteurs du pillage de la maison Commun de Tranh-loi (Tanan) a été surpris par des miliciens en tourne.

Sommé par eux de se rendre, il a pris la fuite. Les miliciens ont fait feu sur lui et l'ont tué.

Le nommé Nguyen-van-Phi, un des auteurs du pillage de la maison Commun de Tranh-loi (Tanan) a été surpris par des miliciens en tourne.

Sommé par eux de se rendre, il a pris la fuite. Les miliciens ont fait feu sur lui et l'ont tué.

Le nommé Nguyen-van-Phi, un des auteurs du pillage de la maison Commun de Tranh-loi (Tanan) a été surpris par des miliciens en tourne.

Sommé par eux de se rendre, il a pris la fuite. Les miliciens ont fait feu sur lui et l'ont tué.

Le nommé Nguyen-van-Phi, un des auteurs du pillage de la maison Commun de Tranh-loi (Tanan) a été surpris par des miliciens en tourne.

Sommé par eux de se rendre, il a pris la fuite. Les miliciens ont fait feu sur lui et l'ont tué.

Le nommé Nguyen-van-Phi, un des auteurs du pillage de la maison Commun de Tranh-loi (Tanan) a été surpris par des miliciens en tourne.

Sommé par eux de se rendre, il a pris la fuite. Les miliciens ont fait feu sur lui et l'ont tué.

Le nommé Nguyen-van-Phi, un des auteurs du pillage de la maison Commun de Tranh-loi (Tanan) a été surpris par des miliciens en tourne.

Sommé par eux de se rendre, il a pris la fuite. Les miliciens ont fait feu sur lui et l'ont tué.

Le nommé Nguyen-van-Phi, un des auteurs du pillage de la maison Commun de Tranh-loi (Tanan) a été surpris par des miliciens en tourne.

Sommé par eux de se rendre, il a pris la fuite. Les miliciens ont fait feu sur lui et l'ont tué.

Le nommé Nguyen-van-Phi, un des auteurs du pillage de la maison Commun de Tranh-loi (Tanan) a été surpris par des miliciens en tourne.

Sommé par eux de se rendre, il a pris la fuite. Les miliciens ont fait feu sur lui et l'ont tué.

Le nommé Nguyen-van-Phi, un des auteurs du pillage de la maison Commun de Tranh-loi (Tanan) a été surpris par des miliciens en tourne.

Sommé par eux de se rendre, il a pris la fuite. Les miliciens ont fait feu sur lui et l'ont tué.

Le nommé Nguyen-van-Phi, un des auteurs du pillage de la maison Commun de Tranh-loi (Tanan) a été surpris par des miliciens en tourne.

Sommé par eux de se rendre, il a pris la fuite. Les miliciens ont fait feu sur lui et l'ont tué.

Le nommé Nguyen-van-Phi, un des auteurs du pillage de la maison Commun de Tranh-loi (Tanan) a été surpris par des miliciens en tourne.

Sommé par eux de se rendre, il a pris la fuite. Les miliciens ont fait feu sur lui et l'ont tué.

Le nommé Nguyen-van-Phi, un des auteurs du pillage de la maison Commun de Tranh-loi (Tanan) a été surpris par des miliciens en tourne.

Sommé par eux de se rendre, il a pris la fuite. Les miliciens ont fait feu sur lui et l'ont tué.

Le nommé Nguyen-van-Phi, un des auteurs du pillage de la maison Commun de Tranh-loi (Tanan) a été surpris par des miliciens en tourne.

Sommé par eux de se rendre, il a pris la fuite. Les miliciens ont fait feu sur lui et l'ont tué.

Le nommé Nguyen-van-Phi, un des auteurs du pillage de la maison Commun de Tranh-loi (Tanan) a été surpris par des miliciens en tourne.

Sommé par eux de se rendre, il a pris la fuite. Les miliciens ont fait feu sur lui et l'ont tué.

Le nommé Nguyen-van-Phi, un des auteurs du pillage de la maison Commun de Tranh-loi (Tanan) a été surpris par des miliciens en tourne.

Sommé par eux de se rendre, il a pris la fuite. Les miliciens ont fait feu sur lui et l'ont tué.

Le nommé Nguyen-van-Phi, un des auteurs du pillage de la maison Commun de Tranh-loi (Tanan) a été surpris par des miliciens en tourne.

Sommé par eux de se rendre, il a pris la fuite. Les miliciens ont fait feu sur lui et l'ont tué.

Le nommé Nguyen-van-Phi, un des auteurs du pillage de la maison Commun de Tranh-loi (Tanan) a été surpris par des miliciens en tourne.

Sommé par eux de se rendre, il a pris la fuite. Les miliciens ont fait feu sur lui et l'ont tué.

Le nommé Nguyen-van-Phi, un des auteurs du pillage de la maison Commun de Tranh-loi (Tanan) a été surpris par des miliciens en tourne.

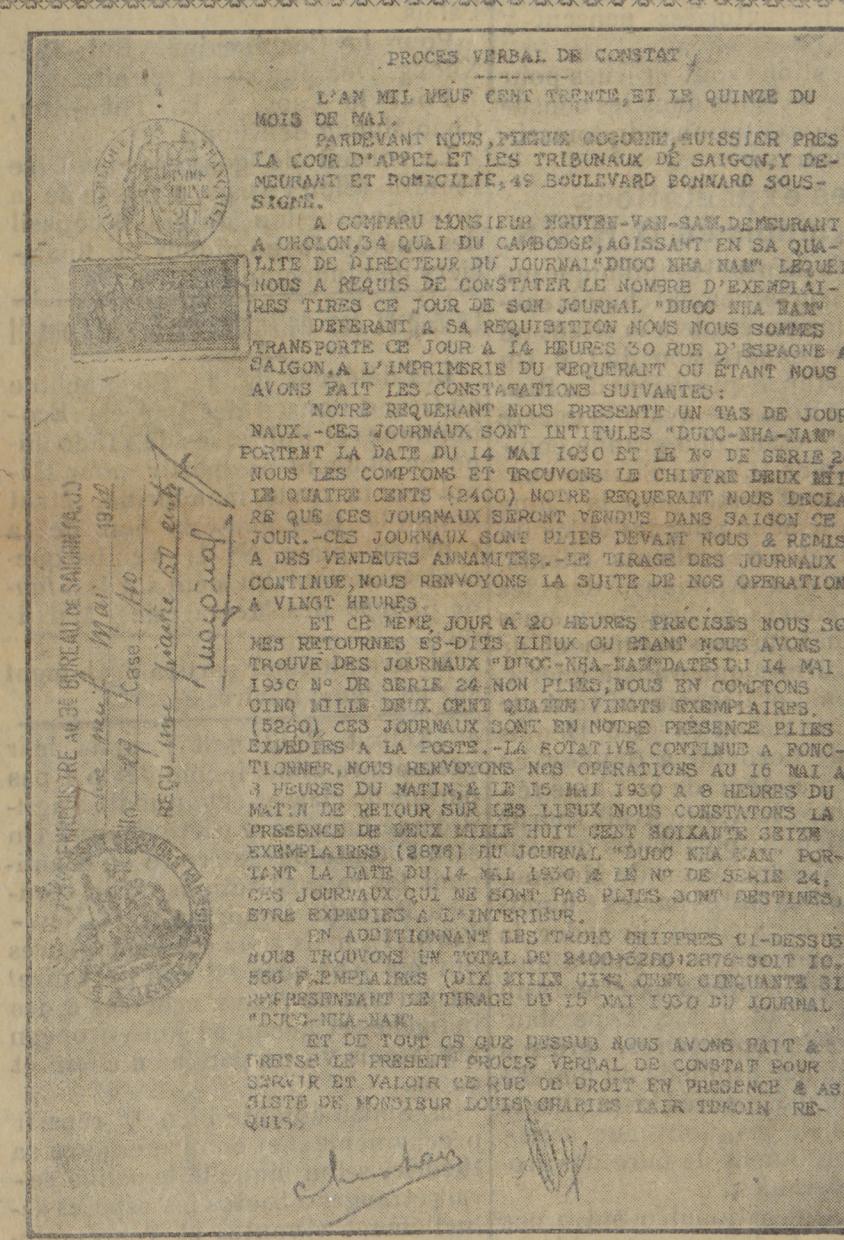
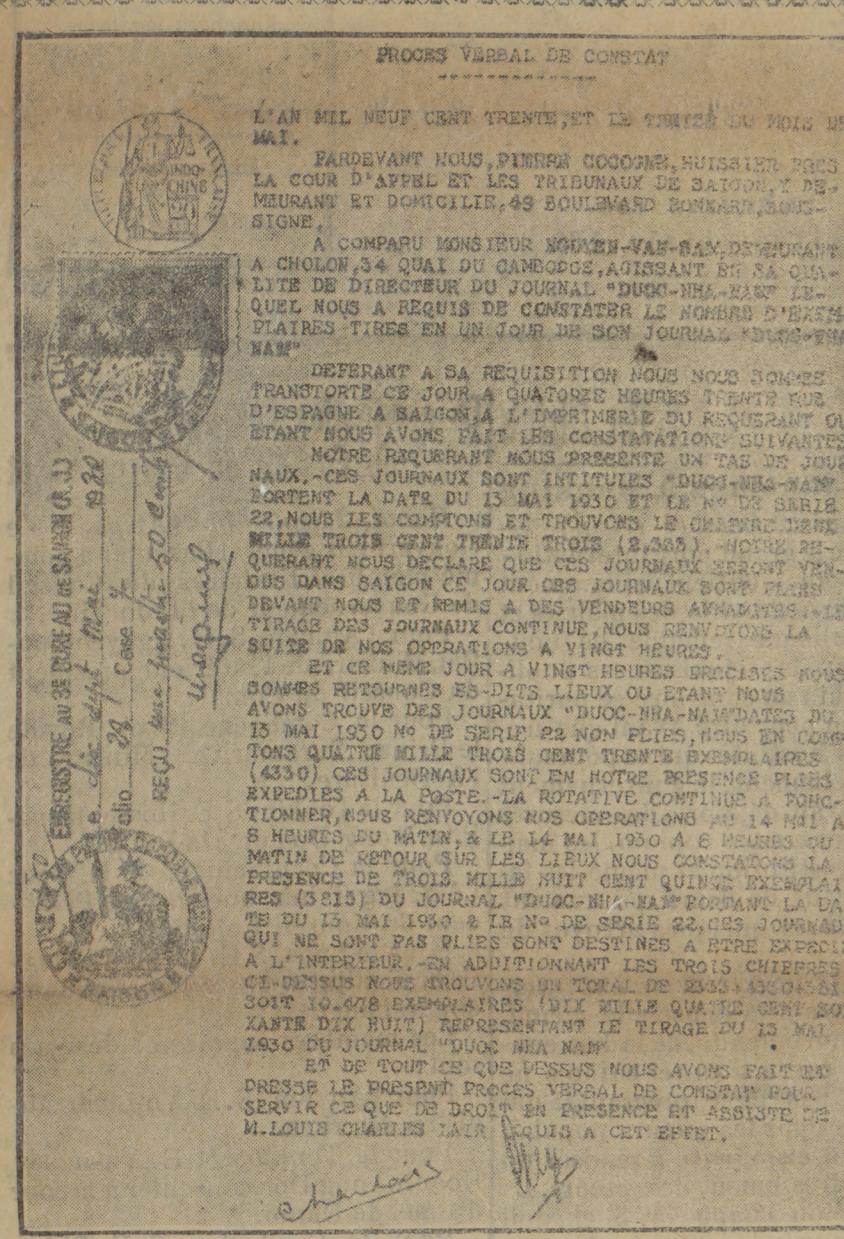
Sommé par eux de se rendre, il a pris la fuite. Les miliciens ont fait feu sur lui et l'ont tué.

Le nommé Nguyen-van-Phi, un des auteurs du pillage de la maison Commun de Tranh-loi (Tanan) a été surpris par des miliciens en tourne.

Sommé par eux de se rendre, il a pris la fuite. Les miliciens ont fait feu sur

Commerçants et Industriels!

Vous toucherez toute la clientèle annamite en faisant de la publicité dans le **Duoc-Nhâ-Nam**, quotidien de langue annamite tirant à plus de **dix mille exemplaires**, ainsi qu'en font fai les procès-verbaux de constat d'huisser dont voici le fac-simile:



Le problème constitutionnel de l'Inde

(De la «Quinzaine Coloniale»)

Le rapport tant attendu de la Commission parlementaire d'enquête sur le statut politique de l'Inde, présidé par Sir John Simon, a paru en deux volumes publiés respectivement les 10 et 24 juin. Cet intervalle de deux semaines devait permettre au public, par la lecture du premier volume, qui passe en revue très complètement les conditions existant dans l'Inde en ce qui concerne la démographie, la situation sociale et économique, l'administration et le développement constitutionnel, de mieux apprécier les recommandations de la Commission qui renferme le second volume.

Ce sont, bien entendu, ces conclusions qui ont le plus attiré l'attention et ont été très largement accueillies en Grande-Bretagne et dans l'Inde. Les commissaires reprochent à la constitution actuelle — l'acte de 1919 — son manque d'elasticité, ce qui est un grand désavantage pour un pays comme l'Inde où chaque province diffère tant des autres provinces. Ensuite ils posent en principe que les réformes constitutionnelles nécessaires doivent s'appliquer à l'Inde tout entière, qui comprend non seulement l'Inde Britannique mais aussi les Etats Indiens. C'est cette Inde tout entière, membre de la Société des Nations, qui «prendra sa place parmi les Etats constituant la communauté des nations britanniques». La nouvelle constitution devra donc «laisser une porte ouverte permettant aux princes régnants d'y pénétrer quand ils le voudront». En conséquence les commissaires préconisent un régime fédéral.

L'Inde est trop étendue, trop peuplée, estiment les auteurs du rapport, pour constituer une démocratie unique, et si tel le système fédéral permettra de lier des unités extrêmement différentes se trouvant à des stades variés d'évolution. Les unités fédérées seraient provinces, auxquelles devrait être accordé le maximum d'autonomie. Aussi les commissaires condamnent-ils le système actuel de la «diarchie», lequel donne au gouvernement central une autorité trop considérable dans les provinces. D'ores et déjà, dans chaque province, toutes les branches de l'administration passeront entre les mains de ministres indiens, ce qui est considéré comme essentiel pour la réalisation d'une fédération à laquelle les Etats Indiens pourraient adhérer, des Etats-Unis de l'Inde, pour employer une expression assez répandue.

Les provinces formant dans certains cas des unités très arbitraires, leurs frontières devraient être remaniées. Le cabinet provincial, dont le gouverneur choisirait les membres, serait solidement responsable devant le Parlement local. Le gouverneur serait entièrement libre en ce qui concerne la sécurité et la tranquillité de la province et la garantie des droits des minorités. La police cesserait d'être une question réservée et serait attribuée à un ministre indien. Si le cas le parlement provincial refuserait de suivre les règles constitutionnelles, l'autorité totale serait exceptionnellement exercée par le gouverneur au nom du roi. Les législatures durerait cinq ans au lieu de trois; les parlements provinciaux, élus, auraient de 200 à 250 membres. La franchise électorale qui appartient actuellement à 2,8% de la population, serait étendue à 10%; cette extension du droit de vote s'appliquerait aux femmes. Les Musulmans continueront à avoir des représentants spéciaux et le système pourrait être étendu aux Sikhs du Pendjab; un certain nombre de sièges seraient réservés aux «Intouchables» (castes inférieures); les Européens auraient aussi des sièges réservés. Un régime spécial est envisagé pour la province de la frontière du Nord-Ouest, où la situation est délicate: on prévoit un Conseil législatif de 40 membres dont la moitié seraient nommés, et un commissaire en chef qui aurait toute la responsabilité exécutive. Quant à la Birmanie, dont les intérêts sont très différents de ceux de l'Inde, elle serait rendue complètement indépendante de celle-ci.

En centre, le rapport prévoit, à la place de l'Assemblée Législative actuelle, une Assemblée Fédérale dont les membres, au lieu d'être élus par le suffrage direct ordinaire, seraient désignés, au moyen d'un suffrage à deux degrés, par les parlements et conseils provinciaux, proportionnellement à la population des provinces; les parties de l'Inde qui n'ont pas de conseil provincial seraient représentées à l'Assemblée Fédérale. Celle-ci comprendrait de 250 à 280 membres et pourrait en compter de 300 à 400 lorsque les Etats Indiens auraient adhéré à la Fédération. Parmi ses membres figuraient ceux du Conseil du gouvernement général, formant le Cabinet, et le gouverneur général pourraient y nommer 12 membres de son choix. Le Conseil d'Etat, qui se maintiendrait, comprendrait 3 mem-

bre par province élus par le conseil provincial. Les attributions des deux Assemblées centrales seraient ce qu'elles sont actuellement, mais plus développées en matière de finances.

Les commissaires estiment que le gouvernement central doit être fort, le rôle du gouvernement général restant aussi important: il choisirait et nommerait personnellement les membres de son Cabinet; il conserverait un droit supérieur en matière de sauvegarde des intérêts généraux, de politique internationale, de direction des fonctionnaires du service civil, etc. En dernier ressort, le contrôle appartient au secrétaire d'Etat pour l'Inde et au Parlement britannique.

Désirant que les Etats Indiens puissent défendre leur point de vue dans les questions intéressant l'Inde tout entière, les commissaires envisagent la création d'un Conseil consultatif de 30 membres, dont 10 représentants des Etats, où seraient discutées ces questions d'intérêt communautaire.

En présence de l'incertitude cau-

se par les informations contradictoires publiées à propos de l'attitude

du gouvernement britannique et du gouvernement indien en ce qui concerne le rapport de la Commission statutaire et la Conférence projetée à Londres, il a été publié un communiqué officiel qui, tout en rendant hommage à l'œuvre des commissaires, «document d'une autorité et d'une valeur énormes, contribution la plus constructive que l'on possède à la solution du problème politique de l'Inde», déclare nettement que le rapport Simon n'est ni du gouvernement ni du Parlement et sera soumis, en même temps que le rapport du Comité central indien tout autre document jugé utile, à la Conférence à laquelle seront convoqués des représentants des différentes parties et des divers intérêts de l'Inde britannique et des représentants des Etats Indiens, pour discuter librement avec les représentants du gouvernement de Londres et arrêter d'un commun accord les propositions soumises par ce dernier au Parlement britannique.

Dans le discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée Législative le 9 juillet, le vice-roi Lord Irwin a développé la même idée et profité de cette occasion pour renouveler et confirmer la déclaration qu'il avait faite l'an dernier avec l'autorisation du gouvernement britannique, que le statut de Dominion est l'abonnement naturel du développement constitutionnel de l'Inde. Il a ajouté qu'en ce qui le concerne les déplorables conséquences du mouvement de «désobéissance civile» fomenté par le parti du Congrès, qui l'ont obligé à faire usage de ses pouvoirs spéciaux, n'ont altéré en rien son jugement sur la question des réformes constitutionnelles, son désir d'aider l'Inde à «traduire ses aspirations en une réalité constitutionnelle».

La question qui se pose maintenant est celle de la participation à la Conférence qui aura lieu à Londres en octobre prochain. Le bureau exécutif de la Conférence musulmane pan-indienne a adopté une résolution décidant de recommander cette participation. Des leaders politiques de l'Assemblée Législative et du Conseil d'Etat, appartenant à des partis modérés, se sont déclarés disposés eux aussi à accepter l'invitation, tout en exhortant le gouvernement à renoncer à ses mesures de répression.

Les princes indiens seront représentés à la Conférence de Londres. Reste la question, très controversée, de la participation des leaders extrémistes, des dirigeants du parti. Le vice-roi a exprimé, dans son discours, l'espérance que «des indiens de toutes les opinions, quelle qu'ait été leur attitude jusqu'à présent, seront disposés à prendre part à cette œuvre constructive». Ces paroles ont été interprétées dans certains milieux comme indiquant que le gouvernement ne considère pas encore comme impossible un accord avec le parti du Congrès. De fait, des hommes politiques indiens, dans leur esprit la grande Péninsule est encore loin de pouvoir s'affranchir de la tutelle britannique. L'accueil fait par les différentes fractions de l'opinion indienne au «rapport Simon» a été pire que tout ce que l'on prévoyait. Les journaux du parti du Congrès National Indien ont publié des articles dont la violence se mesure à des manchettes telles que: «une pure farce», «une plaisanterie de mauvais goût», «une insulte à l'Inde», etc. Mais les journaux libéraux condamnent aussi le rapport, se déclarant particulièrement hostiles aux mesures militaires considérées comme incompatibles avec le statut de Dominion. Les Musulmans jugent insuffisante la réprésentation de leurs intérêts et demandent une majorité dans le Pendjab et le Bengale et le contrôle complet de la province de la frontière du Nord-Ouest. Les princes indiens réservent leur attitude jusqu'à présent, certains disposés à prendre part à cette œuvre constructive. Ces paroles ont été interprétées dans certains milieux comme indiquant que le gouvernement ne considère pas encore comme impossible un accord avec le parti du Congrès. De fait, des hommes politiques indiens, dans leur esprit la grande Péninsule est encore loin de pouvoir s'affranchir de la tutelle britannique.

On peut d'ailleurs se demander si l'autorité de l'opposition indienne, dont les propositions relatives aux mesures militaires que la sécurité de l'Inde pour justifier montrant bien que, dans leur esprit la grande Péninsule est encore loin de pouvoir s'affranchir de la tutelle britannique.

En Angleterre, les appréciations

différentes sensiblement suivent les

nuances politiques. Dans les milieux

conservateurs, l'approbation est

presque unanime. Le *Times*, répon-

dant à des critiques formulées au

sujet de l'extension des pouvoirs des

ministres indiens dans les provin-

ces, notamment en ce qui concerne la

police, écrit que «c'est une mesure

sérieuse et hardie en vue de complé-

ter le *self-government*. L'opinion

libérale approuve aussi la solution

fédérale; le *Manchester Guardian*

y voit quelque chose de «plus grand

Crédit Foncier de l'Indochine

Société Anonyme au Capital de 110 millions de francs

AGENCES EN COCHINCHINE

SAIGON: 32, Boulevard de la Somme
CANTHO: Boulevards Delanoue et SaintenoyAutres Agences: PHOM-PENH, HANOI,
HAIPHONG, BANGKOK

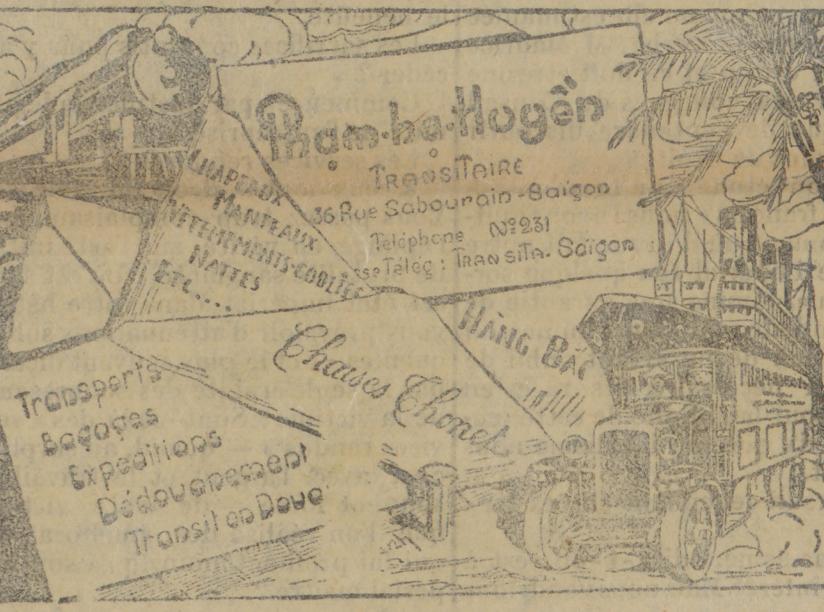
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES A LONG TERME

Sur immeubles urbains: remboursables par amortissements mensuels, trimestriels semestriels ou annuels — Taux 12% par an.

Sur rizières: remboursables par paiements annuels, au moment de la vente de la récolte de paddy — Taux 12% plus dans certains cas 2% de commission d'avance.

PRÊTS SPÉCIAUX POUR LA CONSTRUCTION D'IMMEUBLES

Pour tous renseignements, écrire à l'Agence la plus proche de votre résidence: SAIGON ou CANTHO.



PIASTRE INDOCHINOISE

3 octobre 1930

Taux officiel: 10 fr. 00

Bank of l'Indochine. 9 92
Banque Franco-Chinoise. 9 92
Banque de Saigon. 9 92
Finance Francaise et C. 9 9
Hongkong Shanghai. 9 92
Chartered-Bank. 9 92
Société Anonyme de Crédit. 9 92

DIRECTION POUR L'INDOCHINE:

26, Rue Chaigneau — Saigon

REMBOURSEMENT DES BONS D'ÉPARGNE
Tirage mensuel du 29 Septembre 1930
sous la Présidence de Monsieur SOULET, Agent Général de la Banque Franco-Chinoise, Membre du Comité Consultatif.

COTE DES CHANGES

Saigon, le 3 octobre 1930.

Achat Vente Livr. rapprochée

Paris . . . TT 9.90 8.1 10.04

vne 9.92 30.1 10.04

60.1 10.08

90.1 10.12

Londres . TT 1.7 3/16 8.1 1.7 7/16

vne 1.7 1/4 9.0 1.7 5/8

Etats-Unis TT 33 7/8 30 39 1/2

vne 39 1/16 60 39 5/8

Hongkong TT 17 23/4 16.15 19 1/2% E

Shanghai T. 6 1/2 30 nominal

Japan . . . vne 75 5/8 60 79 3/4

Manille . . . 78 1/2 10 79 3/8

Singapore . . . 45 3/8 30/30 43 1/2% P

Java . . . 97 30.1 98 1/4

Bangkok . . . 113 1/4 T. T. 108 5/8

Argent ready: 15 5/4 metal (forward): 15 11/16

Paris/London: 123.70

N. Y./London: —

Argent fin N. Y.: —

Banque de l'Indochine

COURS DU PADDY DE SAIGON

Renda aux usines de Cholon

par pical de 68 kgrs sacs perdus

Vinhlong 5 25

Gocong 5 45

Baiaux 5 35

Bacieu 5 40

Ordeaire blanc 5 25

Chande rouge 4 90

Cambodge blanc rouge 5 20

.

ARRIVES

De France

Le Cap Tourane, vers le 3 octobre M. M.

Le Chevaux, vers le 6 octobre M. M.

L'Athos II, vers le 20 octobre M. M.

L'Entrecasteau, vers le 16 octobre M. M.

Le Yangtsé, vers le 16 octobre M. M.

Le Compiegne, vers le 16 octobre M. M.

De la Chine et du Japon

Le Général Mézinger, le 3 oct. vers 10 h. M. M.

Du Tonkin

Le Claude Chappe, vers le 4 octobre M. M.

Le Chantilly, vers le 7 octobre M. M.

DÉPARTS

Pour la France

Le Général Metzinger, vers 7 octobre M. M.

Le Claude Chappe, vers le 8 octobre M. M.

Le Claude Chappe vers le 8 octobre M. M.

Le G.G. Roume, le 29 septembre à 16 h. 30 M. M.

Pour la Chine et le Japon

Le Portios, vers la 10 octobre, M. M.

Le Meian, le 23 septembre à 10 h. M. M.

Le Andrieu Lebon vers le 21 octobre M. M.

SOCIÉTÉ ANONYME POINSARD & VEYRET

Paris — Saigon — Phnompenh — Haiphong — Hanoi

Représentants de Matériel & Machines Agricoles

Tracteurs Agricoles, Allis-Chalmers Company-Milwaukee (U.S.A.)



On trouvera sur place des pièces de rechange usuelles et l'outillage de service. Essais à domicile faits sur demande.

Pompes délivrance et irrigation "RATEAU" à meilleure marque française.

Différentes dimensions et débits de 200 à 10.000 m³ par heure.

Installation fixe et mobile plusieurs pompes ont été achetées par la Société agricole et industrielle du Thap-Muoi qui en est très satisfaite.

Devis d'installation sur demande. Pour tous renseignements s'adresser à

SOCIÉTÉ ANONYME POINSARD & VEYRET
121, Boulevard Charron, 121
SAIGON

M. Piétri précise l'esprit du décret qu'il vient de signer sur le travail obligatoire des indigènes aux colonies

(Du « Journal »).

Ces tracteurs comportent tous les perfectionnements modernes et sont fabriqués en grande série, ce qui permet un prix de vente relativement bas. Ils sont transformés en "TRACTEURS à CHENILLES" par l'adjonction de chenilles. Ils peuvent également être munis des roues industrielles avec bandages en caoutchouc. Ils fonctionnent au pétrole ou à l'essence au choix.

— Pas précisément. La pierre d'achoppement de la conférence a été la question dite du "dixième continent". On appelle aussi, à Madagascar et sur certains points de l'Afrique Occidentale, les effectifs de pionniers, levés en vertu du droit de conscription militaire (que nul ne nous conteste) et que nous utilisons aux constructions des routes et à des ouvrages analogues. La France ne saurait admettre qu'on assimile cette institution à un travail forcé sujet à une réglementation quelconque. Il est surprenant qu'on nous reconnaît la faculté de mettre un fusil dans les mains d'une recrue et qu'on nous refuse celle de lui confier une pioche.

Le bon sens, comme aussi notre dignité nationale, se dressent contre cette insoutenable prétention, constée pourtant à une très faible majorité par la conférence. Ce sont des soldats français, j'entends français de France, qui ont fait une grande partie des routes et des pistes de plusieurs de nos colonies; a-t-on jamais songé à y voir une forme de l'esclavage et, du point de vue social, le plus orthodoxe, cette conception du militaire collaborant aux travaux de la paix et à l'essor économique d'une région n'est-elle point hautement honorable?

— En tout cas, je le répète, nous ne pouvions accepter, *a priori*, cette déviation d'un débat international vers les questions de souveraineté, et c'est la raison pour laquelle, cette appellation, consacrée par Genève, est rejetée par notre terminologie administrative, qui y substitue ainsi obtenu, la France, par le nouveau décret, fond applicable dans les pays de sa suzeraineté, les principales dispositions de la convention en préparation. Notre pays garde ainsi la place qu'il occupe à la tête des autres nations en matière coloniale.

— M. François Piétri, en termes précis, nous le confirme : « C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— L'exposé des motifs de mon décret, nous répond le ministre, complète les indications, forcément sommaires, du communiqué du dernier conseil. La question du travail dit *force*, dans nos colonies d'Afrique, est une de celles qui retiennent le plus mon attention. Rémarquez que cette appellation, consacrée par Genève, est rejetée par notre terminologie administrative, qui y substitue ainsi obtenu, la France, par le nouveau décret, fond applicable dans les pays de sa suzeraineté, les principales dispositions de la convention en préparation. Notre pays garde ainsi la place qu'il occupe à la tête des autres nations en matière coloniale.

— M. François Piétri, en termes précis, nous le confirme : « C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— M. François Piétri, en termes précis, nous le confirme : « C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

— C'est cela même, et rien ne saurait mieux attester notre loyauté, que l'opposition de l'Assemblée de Genève à notre très vif regret, nous avons dû, avec la Belgique, le Portugal et l'Inde britannique, nous abstenir de signer une convention dont je suis le premier, sur presque tous les autres points, à apprécier le bien-fondé et l'intérêt civilisateur. »

Société Annamite de Crédit

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 250.000 \$

SIÈGE SOCIAL 54-56, rue Pellerin, Saigon

Agence — Vinhlong

Adresse télégraphique:

CREDITANA

— Ouverture de comptes de dépôts à vue appelés « Comptes courants » de chèques, en piastres et en francs, portant intérêt à 4% l'an.

— Ouverture de comptes spéciaux appelés « Comptes d'épargne » en piastres et en francs portant intérêt à 5% l'an. Comptes pour épargnants, remboursables sur demande, sans préavis, ni délai ».

— Ouverture de comptes de « dépôts à échéance fixe » portant intérêt à 6% l'an, pour dépôts d'un an. Ces dépôts peuvent cependant être retirés à tout moment, mais ils seraient alors assimilés aux comptes courants et ne rapporteraient qu'un intérêt de 4% l'an pour le temps écoulé depuis le jour où ils sont effectués jusqu'au jour de leur retrait.

— Emission de chèques et transfert par courrier et par cable sur la France.

— Service spécial de paiements mensuels aux étudiants annamites en France.

— Avances spéciales aux jeunes gens désireux de compléter leurs études en France ou à l'étranger (renseignements sur demande).

— Avances sur simple caution et sur garanties réelles.

— Ouvertures de crédits à l'étranger pour l'importation.

La SOCIÉTÉ ANNAMITE DE CRÉDIT se tient à l'entière disposition de nos compatriotes pour tous renseignements qu'ils peuvent désirer sur les opérations bancaires et commerciales.

HUYNH-DINH-KHIEM, Président d'Honneur.

TRAN-TRINH-TRACH, O. Vice-Président d'Honneur.

TRUON-TRAN-VI, Président du Conseil.

NGUYEN-TAN-VAN, Administrateur-délégué.

NGUYEN-HUU-DO, Dr. TRAN-NHU-LAN, NGUYEN-DUC-NHUAU, P. NGUYEN-VAN-THOM, NGO-TRUNG-TINH et VO-HA-TRI, Administrateurs.

Le Directeur statutaire,
P. LE-VAN-GONG

Téléphone: 748

l'Eglise catholique ignore le préjugé de couleur

Nous avons dit à plusieurs reprises et démontré par des faits que les « indigènes » ne sont pas affligés, aux yeux de l'Eglise catholique, de la race originelle de la couleur. Voici des pages extraites du Bulletin des Missions qui font ressortir de façon éclatante

l'ignorance de l'Eglise catholique de la couleur.

Un Evêque Japonais parlant aux siens!

Mgr Hayasaka, Evêque de Nagasaki, est, nos lecteurs le savent, Japonais; il est même le seul Japonais qui, à l'heure actuelle, ait reçu le caractère épiscopal.

À l'occasion de la nouvelle année, Mgr Hayasaka a publié dans sa revue diocésaine un article très frappant qui montre avec quelle franchise un Evêque, originaire et citoyen du pays où il exerce sa charge pastorale, peut parler au Gouvernement de son pays sans être entravé par les considérations qui généraient un étranger et lui rendraient difficile de parler sur ce qu'il y a de différent du sien et à un Gouvernement dont il n'est pas le sujet. Voici une traduction de la partie principale des déclarations de Mgr Hayasaka :

« Ce fut une année pleine de contradictions, pleine aussi d'un manque de principes et de fin. Le Gouvernement a voulu déclencher un mouvement général pour éléver le niveau culturel du peuple; — finalement le mouvement n'a été qu'une tentative d'utiliser le Shintoïsme, pour atteindre ce but et, ainsi, de faire de la propagande pour le Shintoïsme, qui, après tout, n'est qu'une religion primitive.

« Le Gouvernement a déclaré dogmatique: «En vérité le Shintoïsme n'est pas une religion! » Et, pourtant, il prescrit, dans les temples shintoïstes, des fêtes et cérémonies tout à fait religieuses; et le ministre des cultes viole le droit divin garanti au Peuple Japonais par l'article 280 de sa Constitution, le droit de liberté de conscience, en forçant tous les élèves à assister dans les temples shintoïstes à pareilles cérémonies et fêtes religieuses.

« Voici, depuis le mois d'octobre, qu'il y a des « affaires » à cause des cérémonies prescrites pour le culte à distance du Ise-Temple, ainsi que des visites imposées aux temples. Et, comme les journaux vous l'ont appris, depuis ce mois, de graves conflits et des persécutions ont éclaté à Nagasaki et à Oshima, spécialement contre les écoles et les étudiants catholiques.

« Voici comment s'exprime M. N. Ngidi:

« En pensant aux jugements défavorables souvent portés sur nous, peuple du Bas-Congo, par des civilisateurs tant laïques que religieux, nous ne pouvons revenir de notre étonnement en vous y ayant multiplié votre sollicitude pour ce peuple.

« Votre Grandeur n'ignore pas ce que le grand nombre des civilisateurs pensent de nous. Mais, Monsieur, nous ne penser pas comme

ceux qui, « traitres à l'patie »,

voilà autant de mots qu'on nous a jetés à la face. Mais la puissance de notre Catholicanisme vit et s'exprime dans une foi inébranlable.

« Il y a 60 ans, il était défendu aux Japonais de devenir Catholiques, aujourd'hui, de par la liberté religieuse, cela leur est permis, mais, en même temps, on prend des mesures qui portent atteinte à notre foi. Quelle contradiction! De notre point de vue, c'est une véritable persécution que nous souffrons de la part du Gouvernement. Voyons donc, parmi les choses déraies qu'elles existent dans un pays de si haute culture que le nôtre?

« Sans doute, entre-temps, nous nous résignons à cette persécution, mais lorsqu'on apprendra dans tous les milieux de notre patrie que l'Eglise catholique ne sera jamais subjuguée, on se portera peut-être aussi d'une façon plus générale, — avant de nous croire: entêtés, bornés, traitres, etc., — à savoir un peu mieux ce qu'est cette Religion Catholique!

« Voilà donc ce que je souhaite, notamment, pour la nouvelle année, c'est qu'on examine mieux: *Primo*, si vraiment, parmi les Catholiques, il y a des éléments subversifs; *Secundo*, pourquoi il existe un problème concernant les visites aux temples shintoïstes; *Tertio*, si vraiment les Catholiques sont si vils et si déraisonnables qu'ils doivent être considérés comme des sans-patrie et des traitres.

« Parmi les nombreux Japonais, il y en aura certainement un bon nombre qui nous comprendront.

« *Ah! si l'on voulait consacrer quelques heures des 365 jours de l'année à l'étude de ce que présentent les 365 millions de membres de l'Eglise Catholique, à la doctrine de cette Eglise, à sa vie, à ses œuvres! Surtout si l'on vu*

Bénédiction au nom de Sa Sainteté le Pape. Il y eut alors, dans un silence impressionnant, entre la foule agenouillée et le Prélat bénissant, un moment d'étreinte et fervente communion, qui dura réjouir et récompenser un peu les Missionnaires qui, à Léopoldville, se dévouent à l'élévation de l'âme indigène. — Oui, la Chrétienté de Léopoldville s'était dignement préparée à recevoir le Délégué du Pape et à lui présenter une première et belle vision des prémisses de l'Eglise Catholique Noire.

« L'Eglise telle qu'Elle est en face des Noirs

Il y a une difficulté nouée à faire connaître aux âmes droites qui l'ignorent l'Eglise telle qu'Elle est: sa doctrine, sa vie, son âme maternelle. Tant de malentendus ont été semés dans tous les milieux et le silence de tant de Catholiques a permis leur diffusion. Ces malentendus et ces silences sont le plus grand obstacle à l'Evangelisation. C'est dire la joie profonde que nous avons éprouvée en lisant un grand et sincère éloge de la Doctrine et de l'Action Catholiques dans un périodique qui n'est guère spécialisé de chroniques religieuses, mais qui est simplement ouvert et loyal: *La Dépêche Africaine*, 15 juin 1930. Le sous-titre de ce journal en expose le programme: « Grand organe républicain indépendant de Correspondance entre les Noirs et d'Etudes des Questions Politiques et Economiques Coloniales. »

Et d'abord, l'article de fond de ce numéro signé par M. R. Céan Thaly, un Noir des Antilles, fait plusieurs allusions au premier article de notre numéro de mars. Il rappelle le sang que tant de Ségaïais ont versé en France pendant la guerre, et, à l'instar d'Alice Munet qui scigna les blessés noirs, l'auteur s'écrit: « Les soins du corps ne suffisent point; il faut éduquer l'âme. »

Mais c'est plus loin dans ce même numéro que nous voudrions arrêter nos lecteurs pour leur faire connaître ce que pense la rédaction de *La Dépêche Africaine*, qui, citant longuement notre revue, se prononce explicitement — et avec quelle noblesse et quelle franchise — sur la doctrine de l'Eglise en matière sociale et coloniale.

Ensuite, les passages du discours de Mgr De Cleene qu'elle reproduit et le fait même de sa publication dans *La Libre Belgique* sont très remarquable et très remarquée adressée à Mgr De Cleene par un des ordinands, M. Ngidi, et publiée le 29 mai, dans les colonnes de *La Libre Belgique*.

Cette lettre, les passages du discours de Mgr De Cleene qu'elle reproduit et le fait même de sa publication dans *La Libre Belgique* sont très remarquable et très remarquée adressée à Mgr De Cleene par un des ordinands, M. Ngidi, et publiée le 29 mai, dans les colonnes de *La Libre Belgique*.

Cette lettre, les passages du discours de Mgr De Cleene qu'elle reproduit et le fait même de sa publication dans *La Libre Belgique* sont très remarquable et très remarquée adressée à Mgr De Cleene par un des ordinands, M. Ngidi, et publiée le 29 mai, dans les colonnes de *La Libre Belgique*.

Cette lettre, les passages du discours de Mgr De Cleene qu'elle reproduit et le fait même de sa publication dans *La Libre Belgique* sont très remarquable et très remarquée adressée à Mgr De Cleene par un des ordinands, M. Ngidi, et publiée le 29 mai, dans les colonnes de *La Libre Belgique*.

Cette lettre, les passages du discours de Mgr De Cleene qu'elle reproduit et le fait même de sa publication dans *La Libre Belgique* sont très remarquable et très remarquée adressée à Mgr De Cleene par un des ordinands, M. Ngidi, et publiée le 29 mai, dans les colonnes de *La Libre Belgique*.

Cette lettre, les passages du discours de Mgr De Cleene qu'elle reproduit et le fait même de sa publication dans *La Libre Belgique* sont très remarquable et très remarquée adressée à Mgr De Cleene par un des ordinands, M. Ngidi, et publiée le 29 mai, dans les colonnes de *La Libre Belgique*.

Cette lettre, les passages du discours de Mgr De Cleene qu'elle reproduit et le fait même de sa publication dans *La Libre Belgique* sont très remarquable et très remarquée adressée à Mgr De Cleene par un des ordinands, M. Ngidi, et publiée le 29 mai, dans les colonnes de *La Libre Belgique*.

Cette lettre, les passages du discours de Mgr De Cleene qu'elle reproduit et le fait même de sa publication dans *La Libre Belgique* sont très remarquable et très remarquée adressée à Mgr De Cleene par un des ordinands, M. Ngidi, et publiée le 29 mai, dans les colonnes de *La Libre Belgique*.

Cette lettre, les passages du discours de Mgr De Cleene qu'elle reproduit et le fait même de sa publication dans *La Libre Belgique* sont très remarquable et très remarquée adressée à Mgr De Cleene par un des ordinands, M. Ngidi, et publiée le 29 mai, dans les colonnes de *La Libre Belgique*.

Cette lettre, les passages du discours de Mgr De Cleene qu'elle reproduit et le fait même de sa publication dans *La Libre Belgique* sont très remarquable et très remarquée adressée à Mgr De Cleene par un des ordinands, M. Ngidi, et publiée le 29 mai, dans les colonnes de *La Libre Belgique*.

Cette lettre, les passages du discours de Mgr De Cleene qu'elle reproduit et le fait même de sa publication dans *La Libre Belgique* sont très remarquable et très remarquée adressée à Mgr De Cleene par un des ordinands, M. Ngidi, et publiée le 29 mai, dans les colonnes de *La Libre Belgique*.

Cette lettre, les passages du discours de Mgr De Cleene qu'elle reproduit et le fait même de sa publication dans *La Libre Belgique* sont très remarquable et très remarquée adressée à Mgr De Cleene par un des ordinands, M. Ngidi, et publiée le 29 mai, dans les colonnes de *La Libre Belgique*.

Cette lettre, les passages du discours de Mgr De Cleene qu'elle reproduit et le fait même de sa publication dans *La Libre Belgique* sont très remarquable et très remarquée adressée à Mgr De Cleene par un des ordinands, M. Ngidi, et publiée le 29 mai, dans les colonnes de *La Libre Belgique*.

Cette lettre, les passages du discours de Mgr De Cleene qu'elle reproduit et le fait même de sa publication dans *La Libre Belgique* sont très remarquable et très remarquée adressée à Mgr De Cleene par un des ordinands, M. Ngidi, et publiée le 29 mai, dans les colonnes de *La Libre Belgique*.

Cette lettre, les passages du discours de Mgr De Cleene qu'elle reproduit et le fait même de sa publication dans *La Libre Belgique* sont très remarquable et très remarquée adressée à Mgr De Cleene par un des ordinands, M. Ngidi, et publiée le 29 mai, dans les colonnes de *La Libre Belgique*.

Cette lettre, les passages du discours de Mgr De Cleene qu'elle reproduit et le fait même de sa publication dans *La Libre Belgique* sont très remarquable et très remarquée adressée à Mgr De Cleene par un des ordinands, M. Ngidi, et publiée le 29 mai, dans les colonnes de *La Libre Belgique*.

Cette lettre, les passages du discours de Mgr De Cleene qu'elle reproduit et le fait même de sa publication dans *La Libre Belgique* sont très remarquable et très remarquée adressée à Mgr De Cleene par un des ordinands, M. Ngidi, et publiée le 29 mai, dans les colonnes de *La Libre Belgique*.

Cette lettre, les passages du discours de Mgr De Cleene qu'elle reproduit et le fait même de sa publication dans *La Libre Belgique* sont très remarquable et très remarquée adressée à Mgr De Cleene par un des ordinands, M. Ngidi, et publiée le 29 mai, dans les colonnes de *La Libre Belgique*.

Cette lettre, les passages du discours de Mgr De Cleene qu'elle reproduit et le fait même de sa publication dans *La Libre Belgique* sont très remarquable et très remarquée adressée à Mgr De Cleene par un des ordinands, M. Ngidi, et publiée le 29 mai, dans les colonnes de *La Libre Belgique*.

Cette lettre, les passages du discours de Mgr De Cleene qu'elle reproduit et le fait même de sa publication dans *La Libre Belgique* sont très remarquable et très remarquée adressée à Mgr De Cleene par un des ordinands, M. Ngidi, et publiée le 29 mai, dans les colonnes de *La Libre Belgique*.

Cette lettre, les passages du discours de Mgr De Cleene qu'elle reproduit et le fait même de sa publication dans *La Libre Belgique* sont très remarquable et très remarquée adressée à Mgr De Cleene par un des ordinands, M. Ngidi, et publiée le 29 mai, dans les colonnes de *La Libre Belgique*.

Cette lettre, les passages du discours de Mgr De Cleene qu'elle reproduit et le fait même de sa publication dans *La Libre Belgique* sont très remarquable et très remarquée adressée à Mgr De Cleene par un des ordinands, M. Ngidi, et publiée le 29 mai, dans les colonnes de *La Libre Belgique*.

Cette lettre, les passages du discours de Mgr De Cleene qu'elle reproduit et le fait même de sa publication dans *La Libre Belgique* sont très remarquable et très remarquée adressée à Mgr De Cleene par un des ordinands, M. Ngidi, et publiée le 29 mai, dans les colonnes de *La Libre Belgique*.

QUELQUES MAXIMES

Un cœur ! Une chaumiére et surtout!!!... Une Conduite TOUT ACIER

CITROËN C4 C6
Tel est le rêve de nos amoureux modernes

Dinh-vă-Hoat & Bùi-dinh-Tu

Kế từ ngày 1 mai trót vè sau, hàng này đã giao lai cho chúng tôi. Chúng tôi đã chính đón lại, có thể máy giòi, thợ sơn khéo, đóng thùng xe và may mui đậm rất cần thận. Có nhận làm đồ người, đồ điện, quấn magnéto, sra dynamo và sra đèn xe hơi nữa. Giài tinh phái chảng, xin đóng-bảo chiểu cõ.

Kinh cáo.

Garage NAM-HIỆP-BHANH,
168, BOULEVARD-GALLIÉNI.
(Đường xe điện giáp di Cholon-Saigon)

NOUVELLES DE TONKIN

Relèvement des traitements
des Services Civils

Hanoï, 2 Octobre (Arip). — Le Gouvernement a informé récemment le Gouverneur général de la signature d'un décret relevant les traitements de présentation du personnel des administrateurs des services civils à compter du 1er juillet 1929 et du 1er Octobre 1930. Le Ministre a informé en même temps le Gouverneur général qu'un décret relevant pour compter des mêmes dates les traitements de présentation du personnel des bureaux des services civils interviendrait ultérieurement. Dès que ce second décret aura été pris et lui aura été notifié, le Gouverneur général procédera au relèvement des traitements de présentation des personnels des cadres locaux pour compter du 1er juillet 1929 et du 1er Octobre 1930. Ces relèvements étant déduits de ceux accordés aux fonctionnaires des services civils conformément à la méthode employée jusqu'à ce jour.

Le Ministre des Colonies, d'autre part, a informé le Gouverneur général qu'il approuve dans leur ensemble des propositions qui lui ont été présentées à la suite d'ateliers s'avaient nécessaires. Ils ne pourront résulter que d'une longue et cordiale coopération des peuples. D'autre part la guerre a fait éclate en Europe un champion vénérable, la Russie. Il faut également s'accoutumer à l'idée qu'aucune relation ne sera possible avec ce pays si le ne se replace dans l'axe de la civilisation mondiale.

M. R. Coty demande à modifier le règlement de la Chambre

M. René Coty, dé